

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

### Séance du 18/11/2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 22

#### Date de convocation

13/11/2024

#### Date d'affichage

13/11/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

#### Etaient présents :

M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. THIBERT Vincent

#### Procuration(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude donne pouvoir à M. PAQUELIER Jean-Luc, M. STOYE Julien donne pouvoir à M. MORAND Ludovic, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. STOYE Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PAQUELIER Jean-Luc

Numéro interne de l'acte : 2024-88

#### Objet : Dérogations dominicales 2025

#### Rapporteur : Michel BERTHET

Les dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail prévoient que la liste des dimanches où le repos est supprimé doit être impérativement établie avant le 31 décembre de l'année en cours, pour l'année suivante.

Sont concernés l'ensemble des établissements de commerce de détail de la commune.

Le nombre de dimanches ne peut excéder douze par an (sauf pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m<sup>2</sup>, le nombre est porté à 9, car sont déduits de la liste 3 jours fériés ouverts).

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin d'établir la liste des dimanches où le repos est supprimé pour l'année 2025, en prenant compte des souhaits formulés par les commerces.

Proposition :

- Dimanche 12 janvier 2025
- Dimanche 20 avril 2025
- Dimanche 29 juin 2025
- Dimanche 31 août 2025
- Dimanche 7 septembre 2025
- Dimanche 14 septembre 2025

- Dimanche 23 novembre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 7 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité** (3 Contre : M. BOUCHY Cyrille, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme GUYON Annick et 1 Abstention : Mme CARREIRO Céline), décide:

- **De communiquer** cet avis à la MBA qui a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.
- **D'autoriser** le Maire à signer l'arrêté de dérogations dominicales.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc PAQUELIER

